

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 34

DE LYON

Mercredi 3 Février 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} ET 16 DE CHAQUE MOIS

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES — A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de
Publicité et Commerciale, 52, Rue de la République
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 3, Rue Stella (à l'entresol)
Adresse télégraphique : RAPPEL-REPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-38

5 cent
le N°

ABONNEMENTS... Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr.
Autres départements... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Etranger (Union Postale)... 8 fr. 16 fr. 32 fr.

FAITS DU JOUR

Le Conseil des ministres a décidé de déferer comme d'abus au Conseil d'Etat les préliminaires qui ont été récemment à M. Loubet.

Mme Humbert a été entendue par la commission d'enquête. Elle a déclaré que des papiers intéressants sur le rôle de Gustave Humbert étaient entre les mains d'un tiers.

M. Breton interpellera M. Vallé sur l'affaire de succession de la « Chiffonne ».

La Chambre a discuté la demande de crédits supplémentaires.

La réponse de la Russie au Japon est conçue en termes pacifiques.

OPINIONS

Le Temps des Vacances

Aristote, s'il daigne toutefois s'intéresser encore aux choses de la terre, ne doit pas être très content, car on ne lui a pas fait assez de cas d'une théorie qui lui fut chère, et que son unique représentant dans le Parlement appelait dernièrement au Sénat, à savoir que les enfants appartiennent à l'Etat et nullement aux parents qui les ont mis au monde. En effet, la date et la durée des vacances accordées aux collégiens et aux collégiennes sont, en ce moment, l'objet d'une grande discussion, et le ministre, au lieu d'imposer sa décision au nom du droit de l'Etat, ne s'est-il pas avisé de consulter par un référendum les pères de famille sur leurs désirs à ce sujet ? C'est là, assurément, une grave atteinte à l'autorité du philosophe grec.

Donc, — « qu'on qu'on dise Aristote et sa doctrine cabale », — un petit questionnaire a été adressé aux pères de famille, et par surcroît aux professeurs ; on leur demande : 1° s'il faut fixer la durée des grandes vacances du 14 juillet au 15 septembre ; 2° si l'on devra les porter du 14 juillet au 1^{er} octobre, et 3° si l'on doit maintenir le statu quo.

Il paraît que ce plébiscite scolaire a un grand succès ; les réponses affluent aux bureaux de la rue de Grenelle. On prévoit même que le dépouillement de ces votes ne laissera pas d'être assez embarrassant, car, s'il faut en croire les on-dit, plusieurs bulletins portent « oui » aux trois questions, ce qui indique un esprit très conciliant chez leurs signataires à défaut d'une vision très nette de la question discutée.

Je sais bien quel état était le résultat du vote, si l'on avait interrogé non point les parents et les professeurs, mais ceux qui sont le plus directement intéressés à la chose, les élèves eux-mêmes. Pour ceux-ci, quelle qu'en soit la durée, le temps des vacances est par excellence le temps des cerises, chanté par L.-B. Clément : *Il est bien court... Et la solution qui eût réuni tous les suffrages même ceux des élèves les plus studieux, est celle qui eût accordé des vacances allant du 15 juillet au 1^{er} octobre.*

Eh bien, je n'oserais point soutenir que, pour être inspirée par des raisons fort étrangères aux préoccupations scolaires, cette solution ne serait pas la meilleure.

Depuis quelques années, il est de

mode de vanter à l'excès les bienfaits de l'instruction ; il semble qu'on n'en peut jamais assez donner aux enfants confiés à l'Université, et volontiers — en un tel sujet les réminiscences classiques s'imposent — l'alma mater dirait au pauvre écolier : « De t'en avais comblé ; je t'en veux accablant ! » Accablé est bien le mot propre et il suffit, pour s'en convaincre, de lire les programmes d'études. Ils sont tout simplement effrayants et font songer au mot de la Brinvilliers, alors qu'on allait la soumettre à la question de l'eau, lorsque, apercevant trois énormes seaux pleins jusqu'au bord placés à côté de sa petite personne, elle s'écria : « C'est assurément pour me noyer ; jamais je ne boirai tout cela ! »

Les effets de cette suralimentation intellectuelle pourraient être désastreux, mais heureusement, en bien des cas, grâce à la merveilleuse faculté d'adaptation que possède l'enfance, le fatal surmenage est évité. Aussi doit-on, selon nous, considérer comme une mesure salutaire tout ce qui diminuera, sinon les programmes copieux, du moins le temps pendant lequel on en gave les écoliers.

D'ailleurs, le véritable rôle de l'enseignement secondaire est moins de remplir la cervelle des élèves de notions précises que de fabriquer l'instrument avec lequel l'enfant, devenu homme, pourra, plus tard, acquiescer la science qui lui est nécessaire. Ce n'est point sur les bancs du collège que l'on est apte à sentir les beautés de la littérature ou à discerner, à travers les récits de l'histoire, la marche de l'humanité. N'en a-t-on pas une preuve indubitable dans ce fait qu'un de nos plus délicieux écrivains subit un injuste ostracisme pour avoir été mis trop tôt entre les mains des enfants ? C'est de La Fontaine que je veux parler. Combien réagissent contre cette impression et le relisent plus tard, alors que, parvenus à la maturité de l'esprit, ils seraient capables de comprendre tout ce qu'il y a de spirituel et de profond dans les Fables du Bonhomme ! La tragédie et la comédie classiques n'éprouvent-elles pas un sort analogue et ne sont-elles pas, pour ceux-là mêmes à qui on a voulu en imposer l'admiration, regardées comme bonnets tout au plus à figurer dans le musée des Antiques, que musée où l'on va quelquefois, mais où l'on ne retourne guère !

Ce qu'il importe de donner à l'enfant, c'est, non une science qui n'est ni de son âge ni de sa capacité intellectuelle, mais la curiosité des choses de l'esprit, et, par là, de l'amener à aimer la lecture. Ce n'est point le programme qui fait attendre ce but, c'est le professeur et ceux qui dirigent les établissements d'enseignement le savent bien. Tel maître, attaché à la lettre, fera parcourir à ses élèves toutes les parties du programme sans en omettre aucune, et l'arrivera néanmoins à vulgariser chez eux le goût de l'étude ; tel autre en prendra à son aise avec la règle écrite et fera naître chez les enfants les saines curiosités et les enthousiasmes désintéressés. Qu'importe que l'on rogne quinze jours à l'un et à l'autre ? Leur action sur leurs élèves n'en sauraient être modifiée, car c'est le cas de le dire, car c'est le temps qui fait rien à l'affaire.

C'est donc en laissant de côté les arguments accessoires, tels que l'intérêt de la santé de l'enfant qu'on ne retiendra plus au collège dans les chaudes

journées de la fin de juillet, où la difficulté pour les professeurs de faire leurs classes alors que la plupart d'entre eux sont pris par les jurys de baccalauréat, que je conclus à l'extension du temps des vacances. L'essai en peut être fait sans grand inconvénient ; il serait fort surprenant qu'il augmentât beaucoup le nombre des ignorants ; encore devrait-on s'en consoler en pensant avec Molière qu'un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant... En tout cas, la mesure ferait des heureux, et même trois sortes d'heureux : les enfants, les parents et les professeurs. Ce résultat vaut bien qu'on l'éprouve.

Paul GAULOT.

Le Rappel Républicain publiera demain un article de M. Charles Brun, professeur au Collège libre des sciences morales et politiques.

Notes Politiques

LE SPECTRE DU FOSSOYEUR

Le clergyman du Temps, avec une persévérance digne d'un meilleur résultat, entretient chroniquement la Patrie Française et le nationalisme. Il n'y pouvait manquer après la réunion de dimanche dernier à Lille. Il l'a fait, avec sa délicatesse de touche coutumière, en épluchant à sa façon sur les discours prononcés par MM. Jules Lemaitre et Doumer, qu'il met en opposition, en conflit même, pour sa plus grande joie, la joie du croquemort qui va recevoir un bon pourboire pour un enterrement de première classe.

Mais, tout en se réjouissant, ce fossoyeur au cœur tendre se lamentait sur cette pauvre Patrie Française de Lille qui, d'après lui, se réduit à l'impuissance en voulant entamer la lutte avec ses propres forces et qui à l'extravagante idée de « vouloir parler aux ouvriers » et ramener à des idées libérales et pratiques ceux d'entre eux qui ont été abusés par la chimère collectiviste.

Pour cet étonnant clergyman il n'y a qu'une façon, pour les électeurs du Nord, de résister efficacement au jacobinisme et au parti révolutionnaire c'est de voter pour les républicains progressistes. Ils le feront, dit-il, s'ils sont sages, s'ils s'écartent de plus en plus de ces associations qui s'appellent la Patrie Française et l'Action Libérale.

Mais voilà, les électeurs seront-ils sages ? Ces sacrés électeurs sont bien capotés de ne pas vouloir confier à nouveaux destins de la France à ceux qui par leur égoïsme et leur faiblesse sont justement responsables du développement des idées jacobines et révolutionnaires, et ces sacrés socialistes, les mêmes, dit le Temps, qui étaient bonapartistes sous l'Empire (ça ne les rajoutait pas) sont bien capotés de se laisser « piper », selon son expression, à ce qu'il y a de généreux dans le programme nationaliste.

Du coup le Temps s'empresse de jeter par dessus bord les socialistes avec lesquels il marche depuis quatre ans. Nationalisme et bonapartisme, dit-il, c'est tout un, bonapartisme et socialisme c'est la même chose, conduite-t-il. Après le spectre rouge, le spectre cléricale est usé, le clergyman agite le spectre césarien. A notre tour de demander à ce fossoyeur s'il trouve une différence entre opportuniste et fumiste. — Henry JARZUEL.

INFORMATIONS

Paris, 2 février.
LA CLASSE DE 1808. — Le Journal Officiel du 1^{er} février publie un arrêté relatif à la formation de la classe de 1808. Cet arrêté fait ressortir que les opérations des conseils de révision commenceront le 22 février et prendront fin le 24 mai 1904.

Il ajoute qu'à l'avenir les demandes d'affectations aux troupes coloniales ne seront plus reçues que si les intéressés sont appelés pour trois ans, et s'ils signent un engagement de servir aux colonies ; cet engagement devra être présenté au conseil de révision.

LE COLONEL MARCHAND. — On télégraphie de Nice au Journal que Mme Heriot, veuve du commandant, qui doit épouser le colonel Marchand, est attendue incessamment au cap Martin, où elle s'installera dans une de ses villas.

On assure que le mariage aura lieu en mai, dans la pittoresque commune de Cabrerio-quebrune.

UN DISCOURS DE M. MÉLINE. — On lit dans la République Française de ce matin : « Plusieurs journaux ont annoncé que M. Méline devait prononcer un grand discours politique destiné à expliquer son attitude dans la réaction de l'émigration. M. Méline n'a nullement à répéter ce qu'il a dit au sujet de cette élection. Ce qui est vrai, c'est qu'il doit en effet prononcer prochainement la parole dans une des réunions organisées par la Fédération républicaine pour défendre les principes du parti républicain progressiste. »

LA BASILIQUE DE LOURDES. — On lit dans la Presse associée :

« En présence de la décision judiciaire qui décide que la grotte de Lourdes appartient à la messe épiscopale du diocèse de Tarbes et tombe, par conséquent, sous le contrôle du ministère des cultes, des républicains du « bloc » ont fait une démarche auprès de M. Combes pour lui demander d'appliquer à la grotte la loi sur les chapelles non concordataires et de la fermer. »

Le président du conseil a répondu qu'il ne demandait pas mieux, mais qu'il trouvait une opposition chez tous les élus républicains du département conduits par le sénateur Dupuy, directeur du Petit Parisien.

Mais alors, il est donc des blocards tenus de congréganisme auxquels M. Combes n'a rien à refuser. C'est ce que nous avons toujours dit.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 2 février.
Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. Le président du conseil a rendu compte de l'entretien qu'il a eu hier avec la commission de décentralisation de la Chambre, au sujet des propositions de loi concernant l'augmentation du nombre des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine.

Les lettres des cardinaux

Le président du conseil, ajoute la note officielle, a fait connaître son intention de déferer au conseil d'Etat, comme d'abus, les protestations adressées sous forme de lettres par certains prélats au président de la République contre les actes de gouvernement et les décisions de la Chambre.

Le garde des sceaux a été chargé de préparer un projet de loi complétant les dispositions du code pénal relatives aux lettres ou protestations rendues publiques, comme celles dont il s'agit plus haut.

Le général Pennequin
Enfin, le ministre de la guerre a fait signer un décret aux termes duquel le général de brigade Pennequin, commandant la division de Cochinchine, est promu au grade de général de division.

L'affaire de la Chiffonne
Le garde des sceaux a entretenu le conseil de l'affaire de la Chiffonne. M. de la Luz, qui a annoncé qu'il avait été avisé qu'une interpellation lui serait adressée à ce sujet à la Chambre, M. Vallé acceptera que cette interpellation vienne en discussion à bref délai.

LES MILLIONS DE LA CHILIENNE

L'instruction. — Les dessous. — M. Charbonnel et l'héritage.

Paris, 2 février.
M. Vallé a soumis au conseil des ministres de ce matin l'affaire de Mlle de la Luz, ainsi que les résultats de l'enquête à laquelle s'est livré le procureur général Bulot.

Le Petit Parisien dit que le rapport de M. Bulot conclut qu'il est impossible d'ordonner légalement l'autopsie sans ouvrir une instruction. Le juge d'instruction peut donc seul ordonner l'exhumation de la jeune Chiffonne. Le procureur est seu-

lement décidé à prendre une réquisition dans ce sens, si le ministre de la justice croit cette information utile.

M. Vallé n'a pas fait connaître son avis. A ce sujet, le Petit Parisien fait une curieuse révélation. D'après ce journal, la révolution qui vient de s'accomplir à l'Action aurait eu pour point de départ le fameux héritage de la Chiffonne.

M. Charbonnel, du temps qu'il était encore prêtre et professeur dans un collège ecclésiastique de Paris, aurait été le confesseur de l'agent de change Durand Gosselin, lequel aurait été... etc. D'un héritage de la Chiffonne légué à M. Durand Gosselin. Lorsque cette affaire éclata, l'ex-abbé Charbonnel aurait refusé de « marcher », d'où la brouille et puis l'expulsion.

Un véritable roman, quoi. C'est M. Breton, député du Cher, qui doit interpellé M. Vallé sur l'affaire de la Chiffonne.

L'AFFAIRE HUMBERT

Paris, 2 février.
La commission d'enquête de l'affaire Humbert s'est réunie ce matin à dix heures, au Palais de Justice. Cette réunion, au cours de laquelle Thérèse Humbert a été entendue, était présidée par M. Delarue.

Thérèse Humbert est arrivée au parquet du procureur général à dix heures et demie en voiture de place. Elle était accompagnée de M. Payan, directeur de la prison Saint-Lazare, et de deux gardiens de la prison.

A sa descente de voiture, Thérèse Humbert paraissait en bonne santé, sûre d'elle-même. Elle a légèrement maigri. Elle avait revêtu la même toilette que celle qu'elle portait au moment de sa comparution à la cour d'assises. Elle tenait à la main droite un rouleau de papier.

Elle a été introduite immédiatement dans la salle où était réunie la commission. Interrogée par le président, Thérèse Humbert a déclaré qu'on l'avait obligée à faire défaut, le 28 janvier, quand est venu son procès devant la cour d'appel. Elle a dit que c'est le ministre de la justice et le procureur général qui lui avaient imposé un médecin. Elle a eu beau crier et protester dans sa prison, on n'a pas voulu l'écouter.

« Quand on est en prison, a dit encore Thérèse, on est bien malheureuse, on ne fait pas ce qu'on veut ! » Puis, élevant la voix et regardant fixement le président, elle a dit : « Ne me considérez pas comme une aventurière, mais comme une malheureuse ! Je vous supplie de retarder mon audition jusqu'à mon procès avec Cattiau, c'est-à-dire dans quelques jours ! »

La prisonnière a promis à la commission de répondre à tout franchement et a déclaré qu'elle possédait des papiers fort intéressants de son beau-père, M. Gustave Humbert, lesquels se trouvaient entre les mains d'amis. Si la commission lui en laisse le loisir, Thérèse Humbert donnera connaissance de ces documents. L'audition de Thérèse a duré quarante minutes.

Après elle, M. Payan, directeur de la prison de Saint-Lazare, a été entendu par la commission. M. Payan a réfuté les allégations de Mme Humbert, disant qu'on lui avait imposé un médecin, la veille du procès Cattiau.

Thérèse Humbert avait si peu l'intention de faire défaut, a dit M. Payan, qu'elle avait demandé à être conduite au Palais de Justice en voiture de place. C'est elle-même qui, le 28 janvier, a réclamé le médecin.

Devant ces contradictions, un commissaire a demandé que Thérèse soit confrontée avec M. Payan. La commission s'y est opposée.

Explosion d'un Dépôt de Dynamite

QUARANTE TUÉS

Londres, 2 février.
Les journaux anglais de ce matin publient une dépêche de Calcutta annonçant que le dépôt de dynamite de la province de Pundjab, situé à Lahore, a fait explosion. Le dépôt contenait dix mille kilos de matière explosive. Il a été complètement détruit. Quarante personnes ont été tuées.

L'ACTUALITÉ

L'Association Indépendante DES ÉTUDIANTS LYONNAIS

A l'Association Indépendante. — Son but : généreux et patriotique. — Ses parades, ses adhésions, ses manifestations. — Le rôle de l'Association. — Une divette. Eugénie Buffet. — La conférence de M. Charles Brun.

L'Association Indépendante des Étudiants Lyonnais ne date pas de longtemps, elle touche à peine à sa deuxième année et pourtant elle a déjà fait beaucoup parler d'elle.

Elle est née d'un mécontentement et comme toutes les organisations fondées sur un principe généreux, elle s'est aussitôt développée avec une vitalité incroyable. Elle compte aujourd'hui plus de deux cents membres.

Par une erreur bien excusable chez la jeunesse, on avait laissé pénétrer la politique militante, un peu étroite, dans l'Association Générale. Une scission en résulte qui crée l'Association Indépendante.

Aujourd'hui, l'Association générale est comprise et réparée dans une grande mesure cette faute capitale ; elle a mis en pratique les excellents conseils que lui donnaient tout dernièrement encore MM. Doumer et Compagny : « Ayez vos convictions personnelles ! Préparez-vous à faire de bons citoyens ! Mais évitez la politique militante collective ! Ne vous-mêmes pas en efforts trop précoces. Vous avez bien le temps d'entrer dans la lice ! »

L'Association Indépendante des Étudiants Lyonnais a donc ouvert largement ses portes, tout droit aux fondateurs, les camarades de l'Etat, les étudiants catholiques, les élèves de l'Ecole de commerce. La seule condition exigée était de « français ».

A l'heure d'un tel programme, toutes les bonnes volontés trouvaient place. Les adhésions furent bientôt foules ; on créa un groupe d'études sociales, qui se réunit tous les quinze jours, des conférences, des Antécédents, une section sportive, et bientôt le cercle du 63 de la rue de la République parut trop étroit aux fondateurs.

Aussi les membres honoraires se firent-ils inscrire avec plaisir, apportant à cette jeunesse généreuse l'appui du talent et de l'expérience. M. Gourju accepta la présidence d'honneur et le docteur Michel Gangolphe la vice-présidence. On trouve, à leurs côtés, MM. Aynard, Bonnefoy, députés du Rhône ; Bonvalot, député de la Seine ; Ripiquet, sénateur ; docteur Maréchal, Chavet, Jacquier, Millevoye, Cassat-Brochier, Platon, Ducruy, Molard, Paul Gourd, Dupont, Gillet, docteur Vincent, Gurnaud, Garnier, Fagnon, Béhénaud, etc.

Quant à l'état-major de l'Association indépendante, on le connaît ; il a fait déjà vaillamment ses preuves.

Ce sont MM. Damez, avocat à la Cour d'appel, étudiant en doctorat, président ; Sauzey et Philippe, vice-présidents ; Bonchard, trésorier ; Griollet, trésorier adjoint ; Rieussec, secrétaire ; Guillot, secrétaire adjoint ; M. Montchoire, Badiou, Clément, Doville et Desvernay, membres du Conseil.

Nous ne serions pas complets si nous négligions de rappeler les noms des fondateurs du cercle, MM. Bourgain, Barrière, Griollet, Chammié, Damez, etc.

Ajoutons que l'Association est affiliée à la Fédération nationale des étudiants de France, qui compte, dans son comité de patronage, MM. Legouvé, Paul Deschanel, Paul Beauregard, Charles Benoist, Emile Faguet, etc.

Voilà donc comment s'est constituée l'Association indépendante.

Aussi, cette puissante organisation porta-t-elle aussitôt les plus beaux fruits. On la vit, tout à tour, organiser fêtes et conférences, on y applaudissait le docteur Gangolphe, le commandant Perreau, MM. Manhes, Gurnaud, Salles, etc.

En novembre dernier, l'Association indépendante nous conviait à la conférence de M. Doumic, dont le profit devait enrichir le patrimoine des Enfants à la Montagne du 1^{er} arrondissement, l'œuvre saine, si philanthropique de notre ami Garnier. Plus de six cents francs étaient versés à la caisse, qui permettront d'ériger

(A suivre.)

Le Rappel Républicain réserve une large place à toutes les communications qui lui seront adressées, concernant les Syndicats ouvriers.

FEUILLETON DU RAPPEL RÉPUBLICAIN DU 3 FÉVRIER

— 54 —

LE SECRET DU BONHEUR

PAR

Pierre SALES

X

Petit Ménage

— Allons, monsieur ! faisait-elle, d'abordement mutine. Comment, après cela, Jarroux n'aurait-il pas été enthousiasmé ?... Jamais pipe ne lui parut meilleure, plus savoureuse, plus parfumée. Et il aurait passé là tout son après-midi, à être heureux avec eux, s'il n'avait craint d'abuser d'eux, de leur accueil si simple et si franc.

— Mais j'aime à croire que, maintenant que tu sais le chemin, lui dit Bernard tout à son aise, on te verra par ici un peu plus souvent qu'à ton tour ?

— Ah ! mon petit, répondit-il ; si je n'écoutais que mon envie, trois fois

par semaine pour toi et quatre fois pour la jolie reine de ton cœur ! Et lui, qui n'avait que de bien rares manifestations de galanterie, baisa la main à Marie ; et, une fois dans la rue, il les salua à leur fenêtre, avec toute l'extravagance, toute l'exubérance de son caractère.

— Eh bien, comment les trouves-tu, mes amis ? interrogea joyeusement Bernard, quand Jarroux eut disparu.

— S'ils sont tous comme celui-ci ?... répondit Marie, absolument conquise. Mais elle avait à peine prononcé ces mots, qu'elle frémissait, dans l'appréhension que Bernard ne lui dit des noms et, parmi eux, celui de...

— Oh ! Jarroux c'est mon meilleur, presque le seul ! répliqua Bernard. Et, des autres, d'ailleurs, je ne veux pas que tu sois connue... avant que tu sois une femme devant les hommes, comme tu l'es devant Dieu !

— Bernard !... Marie chancela sur son siège, tout oppressée soudain.

— Oh ! mon Bernard, tu sais bien que ce n'est pas possible... que je ne veuve pas... Non, non ! je ne veux pas être une gêne à ton avenir... Je ne désire qu'une chose, c'est que tu prolonges tes études... oh ! le plus longtemps que

tu pourras... et que je sois ta chère petite femme tout ce temps-là... Mais après, après, quand tu auras passé ta thèse, que tu devras te créer une clientèle, est-ce que je peux être la femme, moi ?... Non, non, non ! Je ne le sais que trop !

— Taisez-vous, petite adorée ! Vous n'avez pas d'autre droit, ici, que de bien obéir à votre seigneur et maître, lequel serait le plus impardonnable des fous, de s'éloigner jamais du parfait bonheur que Dieu lui a envoyé. Et là-dessus...

Encore un ardent baiser. — A ta besogne de ménagère ! Et moi, à mes livres ! Car j'ai hâte d'en finir et de passer cette thèse que tu voudrais retarder, et de m'établir avec ma chère femme, qui sera ma meilleure fortune, et de te faire la belle vie que j'ai rêvée pour nous deux. Va, ma petite Cendrillon, à ta jolie cuisine... en attendant que je fasse de toi une des princesses de Paris !

— Oh ! mon Bernard ! mon Bernard ! Mais tu me grises de bonheur... — Je ne te donnerai jamais, répliqua-t-il ardemment, tout celui que tu mérites.

Et bientôt leur appartement d'amoureux avait repris son allure accoutumée des fins d'après-midi, elle rangeant, ravissant, cuisinant sans presque de

bruit, et lui, travaillant passionnément, pour faire avancer le rêve, le cher rêve d'ambition et d'amour.

A

Mais soudain Bernard crut avoir entendu une plainte. Il prêta l'oreille, n'entendit plus rien et se remit à son travail. Une hallucination, sans doute ? Au bout d'un instant, pourtant, inquiet de ne plus distinguer le petit ronronnement de travail de Marie, il se levait et, tout doucement, allait jeter un coup d'œil dans la cuisine.

— Dieu !... Ma chérie ! Et aussitôt, il se précipitait, avec l'affolement de l'amour, vers son adorée, qui était assise, toute pâle, la tête renversée sur le dossier de la chaise, les bras ballants.

— Mais qu'as-tu ?... qu'as-tu donc ?... Pourquoi travailler, si tu es souffrante ? Je t'ai cent fois défendu d'en faire trop. Et il l'interrogeait, angoissé et même souriant tout de suite, affirmant que ce n'était rien, rien...

Enfin, je l'ai entendue te plaindre... D'ailleurs il n'y a qu'à te voir... Elle affirmait encore que ce n'était rien, qu'elle s'était peut-être un peu trop remuée pour préparer ce déjeuner à la hâte, qu'elle avait du mal digé-

rer... Il n'était pas surprenant, alors, qu'elle eût eu une nausée...

— Oh ! mais non, non ! Pas ce que tu te figures ! s'écria-t-elle violemment, en voyant le visage de Bernard s'illuminer. Non, non, ami... Ne va pas te figurer que...

— Ah ! mais, veux-tu le taire, toi ! Et il ne l'écoutait pas. Il l'embrassait passionnément, la forçait à quitter son bijou de cuisine, la transportait dans leur chambre, lui enlevait ses vêtements, son corset, la forçait à s'étendre. Elle essayait de résister...

— Et mon dîner ?... Il n'y a encore rien du prêt, mon ami, balbutiait-elle. Voilà bien une chose dont il se moquait ! Et une fois Marie un peu reposée, il la questionnait, lui arrachait les choses mot à mot... Et bientôt il arrivait à la conviction, au cher bonheur tant convoité.

— Mais, ma chérie, c'est tout bonnement que notre amour reçoit son complet épanouissement !... Et voilà un fillet pour Jarroux ! car nous le prendrons pour parrain... N'est-ce pas que tu le veux pour parrain de notre premier-né ?...

— Oh ! mais tais-toi ! tais-toi ! fit Marie, effrayée...

— Ah ! ça, qu'as-tu ?... Et d'être mère te ferait-il peur ?...

— Oh ! que dis-tu là, mon chéri ? Hé-

Voilà cette année vingt enfants de plus respirer l'air pur et vivifiant des montagnes du Beaujolais.

Aujourd'hui, les étudiants nous conviennent à applaudir, dans les salons Monier, à Bellecour, l'éminent professeur du collège libre des études sociales de Paris, M. Charles Brun, qui, il y a deux mois, dans une improvisation si pétillante, si brève, nous charma au Palais de la place.

Et c'est encore une œuvre philanthropique qui recueillera les bénéfices de la fête, le dispensaire général antituberculeux.

A côté de M. Charles Brun, qui nous parlera de la Chanson Française, celle-ci trouvera ses plus brillants interprètes, M. Léon Daudet et la divette aimée de Paris, M. Eugénie Buffet, qui y a un an à peine, à la fête de la ville, nous a charmés par sa voix généreuse les ombres de la place.

Voilà ce que sera la fête d'aujourd'hui. On voit comment l'Association Indépendante des Etudiants Lyonnais comprend la réalisation de son but, qui est de grouper dans une étroite camaraderie tous les étudiants lyonnais et patriotes de l'Université Lyonnaise.

Mais, Eugénie Buffet n'est-elle pas aussi une divette patriote, incarnant généralement la grâce féminine à la gaité gaillarde, et les aspirations généreuses des femmes de France. Ne la vîmes-nous pas assise à Paris aux concerts-conférences de Galli, de Maurice Barrès, dont elle était un peu et l'âme et la vie !

Nous avons eu le plaisir de saluer hier soir, au Grand-Hôtel, la charmante artiste, arrivant, bien fatiguée, du pays du soleil. Elle s'était surmenée à Marseille, chantant tour à tour au Théâtre des Variétés, elle trouve à Lyon plus de bruits et de chaleur. Sa grâce charmante nous pardonnera notre triste climat.

— Je le connais bien, nous dit-elle en souriant, votre ciel de Lyon, si gai, si frais au printemps, si dur pour les artistes en hiver. J'étais chez vous, il y a un an à peine, au Nouveau-Théâtre, où l'on m'a admirablement reçue. Eh bien ! le croiriez-vous ? Je n'ai pas eu un instant le trac, le terrible trac que les artistes redoutent tant à Lyon et à Marseille.

— Lyon, surtout, pouvait vous garder l'absence de la supercherie dont il fut victime en 1895. — Ah ! oui ! Quand le Journal fit voyager, avec Balta et Mévisto aîné, une chanteuse des rues « qui, l'audace de prendre mon nom. Jamais, — vous m'entendez bien ! — jamais je ne suis venue à Lyon en 1895. J'ai eu à Paris tous les succès possibles, mais mon idée de chanter pour les pauvres, on en a profité. Puis on m'a applaudie à la Purée, où j'étais chanteuse chaque soir. Hélas ! On l'a détruite, ma Purée. ... Je fonde la « Nouvelle Athènes » et je tombe sur un administrateur de la Société des Brasseries et Restaurants de Montmartre, qui à l'audace de me refuser l'entrée de mon nouveau local.

— Oui, mais vous venez de gagner votre procès devant la 8^e Chambre correctionnelle de Paris. — C'est pas fini... ! Heilz le payera cher... !

— Là-dessus, notre aimable diva fait entendre le plus charmant éclat de rire, et nous retrouvons notre ancienne artiste, la Goulouze, des Bouffes du Nord.

A ce moment, on annonce M. Victor Cambon, président de l'Automobile Club de Lyon, qui vient demander à Mme Eugénie Buffet de se faire entendre, au pied levé, ne serait-ce que quelques minutes, à la soirée d'inauguration du Cercle.

— Comment donc ? Mais avec joie ! Envoyez-moi au moins un auto chez Monier, et, comme je repartirai pour Paris à une heure du matin, sans avoir dû, n'oubliez pas de joindre un petit panier où je trouverai pour souper en route quelques rondelles du fameux saucisson de Lyon.

— Nous l'entourerons, Madame, avec joie, de quelques jolies friandises et d'apprêtantes papillottes.

— Tout à votre aise ! — Mais vous, me dit-elle, ne soyez pas trop sévère ! Vous le savez, je chante avec joie et mon répertoire a son caractère spécial. Il est vrai que vos étudiants sont si aimables et votre public si indulgent pour moi !

Et nous prenons congé de la toute gracieuse artiste qui nous donne rendez-vous pour ce soir à l'Association indépendante des Etudiants Lyonnais.

Francdoulaire.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A la Chambre

Paris, 2 février.

Il est 2 heures quand la séance est ouverte, sous la présidence de M. Gerville-Réache.

On adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville de Chambéry à proroger une surtaxe d'octroi sur l'alcool et à remanier la taxe sur la valeur vénale des propriétés non bâties et les licences municipales.

On ajourne les propositions relatives aux abattements et à l'autorisation aux communes pour ester en justice.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Au banc des ministres sont assis MM. André, Pelletan, Rouvier, Delcassé, Chaumet, Doumergue. On discute les crédits supplémentaires.

M. Arnauld présente quelques observations au sujet de la répartition des fonds destinés aux départements. Le ministre ne répond pas, ce qui attire les protestations de la droite.

Un amendement de M. Congy, proposant une augmentation de crédit destinée à la frappe de médailles pour les agents de la police municipale, est adopté par 207 voix contre 246, malgré l'opposition de M. Doumer.

QUESTION GAUTHIER DE CLAGNY

M. Gauthier de Clagny. — Le ministre de la Justice a violé la loi en faisant le chiffre des crédits votés par le Parlement pour la création de postes de conseillers à la Cour, le demande à la Chambre de blâmer les procédés employés par M. Vallé. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Rouvier. — Ces dépenses résultent de la loi spéciale votée par le Parlement et si l'on avait attendu les ressources ordinaires, plusieurs années auraient été nécessaires pour son application.

J'ai donné un blanc-seing au garde des sceaux, j'espère que la Chambre fera comme moi. (Applaudissements, bruit à droite.)

Un amendement de M. Gauthier de Clagny tendant à la réduction du crédit, est rejeté par 336 voix contre 239.

Une motion tendant, à titre d'indication pour le gouvernement, à une réduction de mille francs est ensuite votée.

M. Dejeante propose une réduction de 10.000 francs sur les crédits supplémentaires des cultes, MM. Doumer et Lasies s'y opposent.

Rejeté par 350 voix contre 190.

M. Roussot propose une diminution de 400 francs sur les crédits supplémentaires de la guerre, ceci à titre d'indication. L'orateur se plaint de la destruction de boîtes de conserves, à cause d'un trop grand stock existant.

Il estime qu'il y a là une perte de 500.000 francs. Puis M. Roussot fait l'éloge du général André qui a apporté de notables améliorations dans la situation du soldat, mais il lui demande de proportionner ses achats à la consommation.

Le général André. — Les approvisionnements seront restreints de façon à épouser peu à peu le stock de conserves, mais il est bien entendu que les boîtes avariées seront toujours détruites.

M. Roussot retire son amendement.

M. Lasies demande au ministre de la guerre que la loi Béranger soit appliquée par le conseil de guerre conformément à une motion adoptée par la Chambre.

Le général André répond que cette loi a besoin d'être étudiée à nouveau.

Cris à l'extrême-gauche et quelques bancs à gauche : Supprimez les conseils de guerre, M. Lasies. — Le ministre aurait dû, depuis longtemps demander à la Chambre les modifications nécessaires de la loi pour ne pas déposer à ce sujet une nouvelle motion lorsque les crédits auront été votés.

M. Perroche s'élève contre les procédés de la marine qui consistent à grouper les différents marchés, en entravant le contrôle parlementaire.

M. Chaumet demande à M. Pelletan s'il a fait commencer la construction des torpilleurs prévus au programme de 1901.

M. Pelletan. — L'administration ne peut prévoir les intempéries des saisons. Si l'on veut des torpilleurs, il faut s'adresser au directeur de l'Observatoire. (Hilarité.)

Il ajoute que l'exécution du programme de 1901 est très activement poussée, et que le ministère de la marine exécute fidèlement le programme de la défense navale. (Applaudissements.)

M. Chaumet affirme à nouveau que ce programme de construction de torpilleurs pour 1903 n'est pas encore mis à exécution.

M. Perroche insiste pour que le ministre achète ses blés au centre de la France.

M. Roger-Ballu vient faire la critique de l'administration relative à la construction du musée des arts décoratifs de Lille. Il cite un procès intenté à l'Etat par un entrepreneur de maçonnerie, dans lequel, par suite du retard apporté au paiement des indemnités auxquelles l'Etat a été condamné, la somme augmentée des intérêts a plus que doublé.

M. Doumer excipe de la longueur du procès. M. Charles Benoist dit que le ministre devrait être responsable. (Bruit.)

M. Lasies dit que l'administration retient indûment dans les caisses la somme de trois millions appartenant aux mineurs.

M. Rouvier. — Si le fait que vous signalez est exact, je rendrai l'argent.

M. Ferrette dépose une motion invitant le gouvernement à rechercher les responsabilités et à punir les fonctionnaires coupables dans les scandales administratifs à l'occasion des travaux du port de Bône.

M. Mulac demande que son vote 500.000 francs pour la destruction des campagnes qui font des ravages dans les campagnes. Renvoyé à la commission du budget.

L'ensemble des crédits supplémentaires sur l'exercice 1903 est mis aux voix et adopté par 379 voix contre 40.

La discussion des motions déposées au cours du débat est renvoyée à jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

AU SÉNAT

Paris, 2 février.

La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Fallières. On reprend la discussion du projet autorisant le département de la Seine à emprunter 200 millions. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

M. Strauss défend le projet. M. Strauss défend le projet.

devoir étroit de rester étrangers à des difficultés d'ordre administratif qui ne légitiment pas des violences ni des injures, et ne veulent se préoccuper que de l'action nationale et de l'œuvre de la République sociale.

Ch. Baquie, député du Doubs ; D. Ch. Debièvre, professeur d'anatomie à l'Université de Lille ; Delpech, sénateur de l'Ariège ; Ch. Dumont, député du Jura ; F. Dublet, député de Saône-et-Loire ; J. Laffitte, député de l'Hérault ; A. Massé, député de la Nièvre ; D. Meslier, député de la Seine ; Maxence Reldes, député du conseil central du Parti socialiste de France ; Laurent Tailhade.

Que va dire l'ex-abbé Charbonnel ? Attendons la réponse qui ne peut manquer d'être piquante.

Le Conflit Russo-Japonais

L'INTERVENTION DE LA FRANCE

Paris, 2 février.

Le Petit Parisien reproduit une information suivant laquelle M. Delcassé aurait envoyé ces jours derniers au comte Lamsdorff une longue lettre faisant allusion à la situation actuelle en Extrême-Orient et aux relations franco-russes existant depuis l'armistice.

M. Delcassé s'adresserait avec soin la politique à adopter envers la Russie dans le conflit actuel.

PROPOSITIONS PACIFIQUES

Washington, 2 février.

La réponse de la Russie a été communiquée en substance aux diverses chancelleries. Elle a été l'occasion d'un échange de vues, surtout entre les Etats-Unis, la France et l'Angleterre.

Les concessions qu'elle contient et qui vont au-delà de l'attente générale, ainsi que les sentiments d'équité et de loyauté dont le czar y fait preuve, ont donné partout cette impression que la guerre sera évitée. Elle a produit cette conviction que, si la crise avait une autre issue, malgré les très grandes satisfactions que recevait le Japon, ce dernier serait l'ennemi de la paix.

La réponse de la Russie n'a plus qu'à recevoir sa rédaction définitive. Elle sera remise samedi.

Le Discours du Trône en Angleterre

Londres, 2 février.

Le discours du trône, à l'ouverture du Parlement, constate que les relations avec les puissances continuent à être satisfaisantes et se réjouit de la convention d'arbitrage conclue avec la France.

Mon gouvernement, dit le roi, a conduit avec la France un arrangement qui contribuera beaucoup, j'espère fermement, à favoriser le recours à l'arbitrage en cas de différend entre les deux nations.

M. Doumer excipe de la longueur du procès. M. Charles Benoist dit que le ministre devrait être responsable. (Bruit.)

M. Lasies dit que l'administration retient indûment dans les caisses la somme de trois millions appartenant aux mineurs.

M. Rouvier. — Si le fait que vous signalez est exact, je rendrai l'argent.

M. Ferrette dépose une motion invitant le gouvernement à rechercher les responsabilités et à punir les fonctionnaires coupables dans les scandales administratifs à l'occasion des travaux du port de Bône.

M. Mulac demande que son vote 500.000 francs pour la destruction des campagnes qui font des ravages dans les campagnes. Renvoyé à la commission du budget.

L'ensemble des crédits supplémentaires sur l'exercice 1903 est mis aux voix et adopté par 379 voix contre 40.

La discussion des motions déposées au cours du débat est renvoyée à jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

LA « PATRIE FRANÇAISE » A NANCY

Paris, 2 février.

Une importante et significative manifestation politique s'effectuera dimanche prochain, 2 février, à Nancy. M. Jules Lemaitre, l'éminent président de la Patrie Française, se rendra dans la grande cité lorraine avec le général Mercier, sénateur ; M. Godefroy Cavaignac, député, tous deux anciens ministres de la guerre, accompagnés d'un nombre considérable de représentants législatifs et communaux des départements lorrains et de Paris.

M. Mercier, président de la section lorraine de la Patrie Française, conseiller général de Nancy et frère du général Mercier, est l'organisateur de cette réunion, au cours de laquelle une fraction importante de la représentation nationale répondra comme il convient à l'odieuse expulsion de l'abbé Delser.

LA GUERRE CIVILE A L'ACTION

Paris, 2 février.

L'Action publie ce matin la déclaration suivante : Les soussignés, rédacteurs de l'Action, après avoir depuis plusieurs mois collaboré à un journal nettement antirepublicain et libre penseur qui offre une tribune à toutes les nuances de l'opinion républicaine, estiment qu'ils ont le

devoir étroit de rester étrangers à des difficultés d'ordre administratif qui ne légitiment pas des violences ni des injures, et ne veulent se préoccuper que de l'œuvre nationale et de l'œuvre de la République sociale.

Ch. Baquie, député du Doubs ; D. Ch. Debièvre, professeur d'anatomie à l'Université de Lille ; Delpech, sénateur de l'Ariège ; Ch. Dumont, député du Jura ; F. Dublet, député de Saône-et-Loire ; J. Laffitte, député de l'Hérault ; A. Massé, député de la Nièvre ; D. Meslier, député de la Seine ; Maxence Reldes, député du conseil central du Parti socialiste de France ; Laurent Tailhade.

Que va dire l'ex-abbé Charbonnel ? Attendons la réponse qui ne peut manquer d'être piquante.

Le Conflit Russo-Japonais

L'INTERVENTION DE LA FRANCE

Paris, 2 février.

Le Petit Parisien reproduit une information suivant laquelle M. Delcassé aurait envoyé ces jours derniers au comte Lamsdorff une longue lettre faisant allusion à la situation actuelle en Extrême-Orient et aux relations franco-russes existant depuis l'armistice.

M. Delcassé s'adresserait avec soin la politique à adopter envers la Russie dans le conflit actuel.

PROPOSITIONS PACIFIQUES

Washington, 2 février.

La réponse de la Russie a été communiquée en substance aux diverses chancelleries. Elle a été l'occasion d'un échange de vues, surtout entre les Etats-Unis, la France et l'Angleterre.

Les concessions qu'elle contient et qui vont au-delà de l'attente générale, ainsi que les sentiments d'équité et de loyauté dont le czar y fait preuve, ont donné partout cette impression que la guerre sera évitée. Elle a produit cette conviction que, si la crise avait une autre issue, malgré les très grandes satisfactions que recevait le Japon, ce dernier serait l'ennemi de la paix.

La réponse de la Russie n'a plus qu'à recevoir sa rédaction définitive. Elle sera remise samedi.

Le Discours du Trône en Angleterre

Londres, 2 février.

Le discours du trône, à l'ouverture du Parlement, constate que les relations avec les puissances continuent à être satisfaisantes et se réjouit de la convention d'arbitrage conclue avec la France.

Mon gouvernement, dit le roi, a conduit avec la France un arrangement qui contribuera beaucoup, j'espère fermement, à favoriser le recours à l'arbitrage en cas de différend entre les deux nations.

M. Doumer excipe de la longueur du procès. M. Charles Benoist dit que le ministre devrait être responsable. (Bruit.)

M. Lasies dit que l'administration retient indûment dans les caisses la somme de trois millions appartenant aux mineurs.

M. Rouvier. — Si le fait que vous signalez est exact, je rendrai l'argent.

M. Ferrette dépose une motion invitant le gouvernement à rechercher les responsabilités et à punir les fonctionnaires coupables dans les scandales administratifs à l'occasion des travaux du port de Bône.

M. Mulac demande que son vote 500.000 francs pour la destruction des campagnes qui font des ravages dans les campagnes. Renvoyé à la commission du budget.

L'ensemble des crédits supplémentaires sur l'exercice 1903 est mis aux voix et adopté par 379 voix contre 40.

La discussion des motions déposées au cours du débat est renvoyée à jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre décide d'en maintenir l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 05. Séance jeudi.

M. Dublet, parlant de l'affaire Guérin, l'agent interné comme fou, demande la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant à modifier la loi de 1890, après débat sur la fixation de l'ordre du jour, la Chambre

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Consolidés	88	1/8	Rio-Tinto	40	1/8
Extérieure	101	3/8	De Beers	26	1/16
Inde	85	3/8	Goldfields	6	3/16
Turc Unifié	84	3/4	East Rand	6	7/8
Banque Ottom.	13	1/4	Chartered	2	1/32
Suez	101				

LE TRANSPORT LA « VIENNE »

Toulon, 2 février. — Le capitaine de frégate Jaures, commandant le *Galilé*, arrivé sur rade, a déclaré au sujet des recherches de la *Vienn* qui ont été infructueuses, que son opinion était faite à ce sujet quand il a accompli la troisième partie de son voyage et ce fut seulement par acquit de conscience qu'il explora la côte du Maroc. Dans la soirée il s'est rendu à bord du *Saint-Louis*, auprès de l'amiral Gourdon pour lui rendre compte de sa mission.

MOUVEMENT MILITAIRE

Paris, 2 février. — Sont mis hors cadre d'état-major en qualité d'officier d'ordonnance :
De Roquefort, capitaine au 2^e d'infanterie, auprès du général commandant la 5^e brigade de dragons ; Rothe, capitaine au 12^e d'infanterie, auprès du général commandant la 3^e brigade d'artillerie ; Collet-Meygret, lieutenant au 7^e cuirassiers, auprès du général gouverneur de Briançon ; Bonnet, lieutenant au 105^e d'infanterie, auprès du général gouverneur d'Oran.

Les causes d'une démission

Paris, 2 février. — Dans sa lettre de démission au garde des Sceaux, M. Thomas, juge de paix de Neuilly-lez-Paris, s'exprime ainsi : « Si j'en puis croire certaines indiscrétions, la mesure dont je suis l'objet me paraît applicable parce que je vais à la messe. S'il en est ainsi, qu'il me soit permis, à l'instar du bon roi Henri IV, à qui l'on a fait dire que Paris valait bien une messe, de dire à mon tour qu'une messe vaut bien un emploi de juge de paix. »
Veuillez, je vous prie, M. le ministre, me permettre de vous faire observer, avec tout le respect que je vous dois, que votre façon d'agir à mon égard est en contradiction flagrante avec les droits de l'homme, si ostensiblement affichés dans les mairies de France.

La Grève de l'Est-Parisien

Paris, 2 février. — Les délégués du personnel en grève des tramways de l'Est-Parisien se sont rendus ce matin chez le juge de paix du 9^e arrondissement. A la suite de la demande d'arbitrage formée par les directeurs de la compagnie, ceux-ci sont venus au nombre de dix. Ils n'ont été admis que dans la proportion de cinq délégués. L'entrevue a été très courtoise et l'entente s'est faite sur les revendications relatives aux livrets de caisses de retraites, à la substitution des manœuvres à certains ouvriers et enfin aux délais de titularisation.

A la Chambre des Lords

Londres, 2 février. — A la chambre des lords, répondant aux critiques au discours du trône formulées par M. Spencer, lord Lansdowne a justifié la politique du gouvernement dans les traités d'arbitrage avec la France et l'Italie.
« L'accord avec la France, a-t-il dit, est dû en partie aux visites récemment échangées et surtout à la conviction fortement enracinée chez les peuples des deux pays qu'il n'existe pas de divergence dans leurs intérêts et qu'il n'y a pas d'éléments de sécurité plus grands pour la paix de l'Europe que le désir de cette paix de la part de la France et de l'Angleterre. »
Lord Lansdowne a justifié également les autres traités qu'a passés l'Angleterre avec les Pays-Bas et a déclaré que le traité qui a réglé les difficultés relatives à l'Alaska a montré la possibilité de donner une solution aux différends internationaux.

Après avoir dit que l'Angleterre n'apportait aucun effort pour rendre aussi complets que possible les plans de réformes austro-russes en Macédoine, lord Lansdowne, parlant des négociations russo-japonaises, a dit que l'Angleterre n'avait pas été sollicitée de proposer une médiation, mais qu'elle était prête, si l'occasion se présentait, à contribuer à une solution pacifique.

LES JOURNAUX DU MATIN

Extraits des journaux qui paraîtront ce matin à Paris.

Paris, 3 heures du matin.
La République Française. — M. Lataste, aidé de son procureur général, le ministre de la Justice a fait dire à la pauvre Thérèse qu'elle était malade, sérieusement malade. La commission d'enquête a assisté hier à une scène de la malade malade elle-même. Ils ont imposé un certificat de maladie, a-t-elle expliqué aux commissaires enquêteurs dont on pourrait dire aussi de quelques-uns qu'ils sont enquêteurs malgré eux.

L'ombre : minimum : + 4°, maximum : + 14°.
A l'air libre : minimum : + 3°, maximum : + 14°.

CHRONIQUE

Société botanique de Lyon. — Ce soir, à 8 heures très précises, dans le grand amphithéâtre de la section C, à la Faculté de médecine (entrée par la Faculté des sciences, quai Claude-Bernard), M. le professeur Beauvisage fera la 5^e leçon du Cours de botanique préparatoire aux herborisations.

Il traitera : Le deuxième caractère important des feuilles : mode d'attachement et de stipules.

Automobile-Club du Rhône. — Aujourd'hui a lieu l'inauguration des salons de l'Automobile-Club du Rhône. Un banquet réunira les membres de la société dans leur hôtel, 8, rue Boissac. La soirée comportera des projections cinématographiques. Les membres de l'A.-C. auront la bonne fortune d'entendre Madame Eugénie Buffet qui à bien voulu se rendre à l'invitation qui lui a été faite de venir prêter son gracieux concours.

Au Parquet. — Le parquet de Lyon a reçu hier avis de M. le commissaire central d'Annemasse (Haute-Savoie) que les autorités de Genève venaient de lui remettre un nommé Arthur Janishon qui le 30 janvier dernier, avait fracturé la caisse de son patron, M. Bonnavat, imprimeur à Lyon, rue Sainte-Catherine.

Une enquête est ouverte pour savoir s'il y a lieu de lancer un mandat d'amener contre Janishon.

Tentative de suicide. — Hier, après-midi, M. X..., employé dans une administration, s'est tiré trois coups de revolver. Par bonheur, un coup seulement l'a atteint à l'os frontal de l'hôtel.

Transporté à l'hôtel-Dieu, le blessé a reçu les soins nécessaires. Son état n'est pas grave.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin chez M. Jacqueton, appreteur, rue Duquesne, 45. Le feu qui avait pris naissance derrière un placard, dans la cuisine, a été éteint par les voisins, à l'aide de seaux.

Chute. — M. Joseph Joubert, âgé de 53 ans, demeurant passage Dumont, 4, a fait une chute, hier matin, à une heure, en traversant la rue du Mail, et s'est brisé la jambe droite. La voiture d'ambulance l'a transporté à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Né dans la rue. — Une dame Baptistine B., 28 ans, vermicellière, rue Mâcon, se trouvant, la nuit dernière, prise de violentes douleurs, se dirigea vers l'hospice de la Charité.

Mais en passant sur le cours Gambetta, elle dut se reposer sur un banc et mit au monde un bébé. La mère et l'enfant, secourus par les gardiens de la paix du poste de la mairie du 3^e arrondissement, ont été transportés à la Charité par la voiture d'ambulance.

Les cambrioleurs. — La nuit dernière des malfaiteurs ont tenté de fracturer la porte du magasin de M. Léopold Collomp, fabricant de corsets, cours Lafayette, 138. Des passants ont dérangé les voleurs qui se sont enfuis sans avoir pu continuer leur larcin.

Un cocher assailli. — M. Marie Longère, propriétaire de la voiture de place n° 476, a été conduit hier matin, à 3 heures, deux voyageurs, rue du Bourbonnais. Alors qu'il descendait de son siège, il fut abordé par deux jeunes gens dont un lui donna aussitôt un coup de tête dans la poitrine.

Pendant que le cocher se relevait, l'agresseur montait dans le saphin ; son complice s'installait sur le siège et fouettait le cheval.

Le larcin fut trouvé abandonné rue de la Pyramide et conduit devant le poste de police. M. Longère put entrer en possession du cheval et de la voiture, après avoir déposé une plainte contre les auteurs de cette inqualifiable agression.

Vol de 300 francs. — Sur la réquisition de M. Grillaud, des gardiens de la paix ont arrêté, dans un débit de la rue Pierre-Corneille, et conduit devant M. le commissaire de police du quartier, qui l'a fait écrouer, le nommé R... Joseph, 20 ans, inculpé d'avoir volé une somme de 300 francs au plaignant.

Blessé par une cheminée. — M. Tourtier, âgé de 26 ans, qui passait hier matin rue Palais-Grillet, a eu la peau agrie par surprise de recevoir sur la tête, au moment où il passait devant le numéro 47, une cheminée appartenant à cet immeuble.

VILLEURBANNE. — Vols. — M. C..., rentier, cours Vitton, s'est vu imprudemment piquer dans la poche de son pardessus, une feuille contenant 800 francs en billets de banque, mais quand il arriva à son domicile l'argent avait disparu.

M. C. a porté plainte auprès de M. Albertini, commissaire de police des Champs-Élysées, contre une personne qu'il soupçonne fort être l'auteur de ce vol.

Mme Fortune, coiffeuse, grande-rue de Monstir, 48, a déclaré à un poste de police qu'elle avait été victime d'un larcin. Elle avait introduit chez elle et lui avait volé plusieurs paires de chaussures et du linge qui se trouvait sur une corde.

Une enquête est ouverte.

Aggression. — M. Pierre B..., 30 ans, épicière, rue de la République, 18, à Villeurbanne, était hier, à neuf heures et demi du soir, sur la porte de son magasin quand tout à coup un individu se précipita sur lui, le saisit par le col et le traîna vers une maison qui se trouve au bout de l'impasse.

Quelques voisins attirés par les cris de l'épicière, mirent le forcené en fuite.

Mais on connaît heureusement son nom, le nommé P..., demeurant 21, rue de la Tannerie.

Accident. — M. Jean Cagnoli, peintre-pâtissier, âgé de 41 ans, était occupé hier au badigeonnage du plafond d'une maison, rue Constant, lorsqu'il tomba si malheureusement qu'il se fit de multiples contusions aux reins et à la tête.

Après lui avoir prodigé les premiers soins on l'a reconduit à son domicile.

PIERRE-BÉNITE. — Grave accident évité. — Hier, vers sept heures du matin, pour le passage de l'express venant de Lyon, le garde du passage à niveau de Pierre-Bénite, a tenté de fermer les barrières, ne se trouvant pas à son poste. Au même moment arrivait l'express, pressé, deux chargements de bouteilles, appartenant à la verrerie Saumont traversaient la voie ; leurs conducteurs voyant le danger et sans perdre leur sang-froid, firent le premier en avant à son cheval et le second en arrière, l'express passa à toute vitesse entre les deux véhicules, les rasant l'un et l'autre à cinquante centimètres.

En un mot, tout se borne pour la peur des conducteurs, et l'on voit le danger qu'ont couru ces deux braves ouvriers.

LA MULATIERE. — Demande d'ouverture d'une école. — M. Jean-Johnny Melante, né à Combon (Haute-Loire), le 8 février 1869, pourvue du brevet élémentaire, obtenu en juin 1898, délivré par M. le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, déclare avoir l'intention d'ouvrir une école primaire, primaire élémentaire de filles, à la Mulatière, près l'église, dans la propriété de la société civile.

bord, de l'altitude de son client. En effet, celui-ci ne faisait que des réponses incohérentes aux demandes faites par l'honoraire magistrat.

A la suite de ces faits, M. Deschamps résolut de soumettre Blanc à un examen médical, et le docteur chargé de l'examen conclut à l'irresponsabilité de l'inculpé. Une ordonnance de non-lieu fut rendue en sa faveur, et par mesure administrative, celui-ci fut interné à l'asile d'aliénés de l'asile de la Croix-Rousse. Le médecin en chef de cet établissement émit des doutes sur la folie de Blanc, mais se conformant aux ordres donnés, il le regret et lui fit donner les soins nécessaires.

Le 30 décembre dernier, M. Briottet eut l'occasion de recevoir communication de trois lettres, que Blanc avait réussi à écrire en cachette à un ami, et auquel il expliquait, avec force détails, les trucs imaginés par lui pour arriver à simuler la folie.

Dans une de ces lettres, il avait s'exprimé ainsi : « Je n'ai pas eu de succès, mais j'ai eu de la chance, car j'ai pu me faire passer pour fou, et ainsi j'ai pu échapper à la prison. »

Il espérait, une fois libre, recommencer à voler sur le réseau P.-L.-M., avec d'autant plus de sécurité, que changeant d'état civil, on ne l'aurait pas facilement repincé. Ces lettres furent transmises à la police, et le médecin en chef de l'asile ne tarda pas à déclarer, dans un rapport, que depuis longtemps Blanc relevait de la prison et non du cabanon.

Deschamps, juge d'instruction, pria le service de la Sûreté d'aller chercher Blanc et de le ramener à la prison Saint-Paul ; ce qui a été fait hier, à la grande stupeur de l'inculpé qui, cette fois, n'y comprend plus rien, car il ignore que ses lettres ont été interceptées. Ajoutons que Blanc a déjà subi quatre condamnations pour vols dans différentes villes et qu'il passera prochainement en correctionnelle pour répondre de son dernier vol.

HARMONIE DES DAMES DE LYON

Dimanche 31 janvier, au siège de la Société, 11, quai des Célestins, avait lieu la distribution des prix aux élèves du cours de solfège et le tirage de la tombola.

A 8 heures, en présence d'une nombreuse assistance, M. le président ouvre la séance. En quelques mots il a chaleureusement remercié son directeur, M. Emile Polissier, de la façon pratique, du dévouement, de son impartialité à enseigner l'art musical ; il remercie les nombreuses élèves de ce cours, de leur assiduité, de leur attention, et dit combien il est heureux des résultats obtenus dont l'honneur revient à leur infatigable directeur.

Il remercie toutes les personnes qui ont offert généreusement les prix remis aux élèves, et les lots de tombola, puis a lieu la lecture des noms gagnants.

M. Schoch, officier d'Académie, doyen de notre vieille Société d'Harmonie Lyonnaise, a remis les récompenses avec des paroles élogieuses et d'encouragement.

1^{re} Division : 1^{er} prix, Mlle Schemitte Eugénie (offert par M. le préfet du Rhône) ; 2^e prix, Mlle Erny (offert par M. le docteur Cazeneuve, député et conseiller général) ; 3^e prix, Mlle Roger (offert par M. Jacquet, conseiller municipal et d'arrondissement).

2^e Division : 1^{er} prix, Mlle Rocaud ; 2^e prix, Mlle Titina ; 3^e prix, Mlle Schmitt Adrienne.

3^e Division : 1^{er} prix, Mlle Charrière ; 2^e prix, Mlle Deress ; 3^e prix, Mlle Raymond.

Liste des 144 numéros gagnants de la tombola :

1	41	23	33	43	60	69
79	89	98	110	130	140	149
159	169	178	188	198	208	217
227	237	247	257	267	277	287
297	307	317	327	337	347	357
367	377	387	397	407	417	427
437	447	457	467	477	487	497
507	517	527	537	547	557	567
577	587	597	607	617	627	637
647	657	667	677	687	697	707
717	727	737	747	757	767	777
787	797	807	817	827	837	847
857	867	877	887	897	907	917
927	937	947	957	967	977	987
997	1007	1017	1027	1037	1047	1057
1067	1077	1087	1097	1107	1117	1127
1137	1147	1157	1167	1177	1187	1197

NOUVEAU-THÉÂTRE

Les Pâtes Michu. — Ce n'est une joie toujours nouvelle d'assister à une reprise des *Pâtes Michu*, mais, à chaque fois, la crainte de voir jouer avec tant de bonheur un livret fait de délicates sentimentalités et une musique si originale, si souple, alerte, ingénieuse. Mon appréhension, je m'empresse de le dire, s'est trouvée, hier, injustifiée, car par tant de qualités pardonnables, l'interprétation des *Pâtes Michu* a été marquée d'une correction que nous souhaitons voir devenir règle générale au Nouveau-Théâtre.

Blanche-Marie et Marie-Blanche sont inséparables et nous nous gardons des les diviser même dans les rôles : Mlle Rocaud, Blanche et Marthe Bach ont été tout simplement charmantes, elles ont joué leurs rôles de pensionnaires avec une grâce juvénile et fine, une mûre élégance qui par instant ont fait croire qu'elles étaient de vraies sœurs du couplet.

A côté, M. David s'est montré gai, Mlle Fanielli amusante, M. Lacourne a barytonné agréablement les romances, jamais banales, du capitaine Rigaud, tandis que M. Thillet prêtait sa verve un peu burlesque au personnage d'Aristide.

Nous aurions assisté à une excellente représentation si M. Laerte, Bagnole, ne s'était offert quelques adjonctions à la partition et si nous n'avions eu à regretter que les deux autres sœurs Michu ne fussent pas venues.

Sur notre région, le thermomètre marquait, à 2 heures du soir : + 10° au Mont-Vernon, + 13° à Saint-Ginès, + 14° à Lyon (Pare). Demain, temps doux, vent et pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), le thermomètre marquait à 4 heures du soir : + 14°.

Eau tombée depuis 24 heures : 1°/10°.

Températures extrêmes de la journée, à Lyon, 2 février.

Journée de boue et de pluie, mélancolique, banale et tiède à Lyon. On patage et le vent du midi vous interdit même l'usage du parapluie protecteur.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La situation atmosphérique est très troublée sur l'Europe occidentale : une profonde dépression a son centre au large de la Bretagne (735 mm), le baromètre baisse rapidement en France, où les vents soufflent avec force du sud, et la pluie devient générale.

Sur notre région, le thermomètre marquait, à 2 heures du soir : + 10° au Mont-Vernon, + 13° à Saint-Ginès, + 14° à Lyon (Pare). Demain, temps doux, vent et pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), le thermomètre marquait à 4 heures du soir : + 14°.

Eau tombée depuis 24 heures : 1°/10°.

Températures extrêmes de la journée, à Lyon, 2 février.

Journée de boue et de pluie, mélancolique, banale et tiède à Lyon. On patage et le vent du midi vous interdit même l'usage du parapluie protecteur.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La situation atmosphérique est très troublée sur l'Europe occidentale : une profonde dépression a son centre au large de la Bretagne (735 mm), le baromètre baisse rapidement en France, où les vents soufflent avec force du sud, et la pluie devient générale.

Sur notre région, le thermomètre marquait, à 2 heures du soir : + 10° au Mont-Vernon, + 13° à Saint-Ginès, + 14° à Lyon (Pare). Demain, temps doux, vent et pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), le thermomètre marquait à 4 heures du soir : + 14°.

Eau tombée depuis 24 heures : 1°/10°.

Températures extrêmes de la journée, à Lyon, 2 février.

Journée de boue et de pluie, mélancolique, banale et tiède à Lyon. On patage et le vent du midi vous interdit même l'usage du parapluie protecteur.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La situation atmosphérique est très troublée sur l'Europe occidentale : une profonde dépression a son centre au large de la Bretagne (735 mm), le baromètre baisse rapidement en France, où les vents soufflent avec force du sud, et la pluie devient générale.

Sur notre région, le thermomètre marquait, à 2 heures du soir : + 10° au Mont-Vernon, + 13° à Saint-Ginès, + 14° à Lyon (Pare). Demain, temps doux, vent et pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), le thermomètre marquait à 4 heures du soir : + 14°.

Eau tombée depuis 24 heures : 1°/10°.

Températures extrêmes de la journée, à Lyon, 2 février.

Journée de boue et de pluie, mélancolique, banale et tiède à Lyon. On patage et le vent du midi vous interdit même l'usage du parapluie protecteur.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La situation atmosphérique est très troublée sur l'Europe occidentale : une profonde dépression a son centre au large de la Bretagne (735 mm), le baromètre baisse rapidement en France, où les vents soufflent avec force du sud, et la pluie devient générale.

Sur notre région, le thermomètre marquait, à 2 heures du soir : + 10° au Mont-Vernon, + 13° à Saint-Ginès, + 14° à Lyon (Pare). Demain, temps doux, vent et pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), le thermomètre marquait à 4 heures du soir : + 14°.

Eau tombée depuis 24 heures : 1°/10°.

Températures extrêmes de la journée, à Lyon, 2 février.

Journée de boue et de pluie, mélancolique, banale et tiède à Lyon. On patage et le vent du midi vous interdit même l'usage du parapluie protecteur.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La situation atmosphérique est très troublée sur l'Europe occidentale : une profonde dépression a son centre au large de la Bretagne (735 mm), le baromètre baisse rapidement en France, où les vents soufflent avec force du sud, et la pluie devient générale.

Sur notre région, le thermomètre marquait, à 2 heures du soir : + 10° au Mont-Vernon, + 13° à Saint-Ginès, + 14° à Lyon (Pare). Demain, temps doux, vent et pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), le thermomètre marquait à 4 heures du soir : + 14°.

Eau tombée depuis 24 heures : 1°/10°.

Températures extrêmes de la journée, à Lyon, 2 février.

Journée de boue et de pluie, mélancolique, banale et tiède à Lyon. On patage et le vent du midi vous interdit même l'usage du parapluie protecteur.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La situation atmosphérique est très troublée sur l'Europe occidentale : une profonde dépression a son centre au large de la Bretagne (735 mm), le baromètre baisse rapidement en France, où les vents soufflent avec force du sud, et la pluie devient générale.

Sur notre région, le thermomètre marquait, à 2 heures du soir : + 10° au Mont-Vernon, + 13° à Saint-Ginès, + 14° à Lyon (Pare). Demain, temps doux, vent et pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), le thermomètre marquait à 4 heures du soir : + 14°.

Eau tombée depuis 24 heures : 1°/10°.

Températures extrêmes de la journée, à Lyon, 2 février.

Journée de boue et de pluie, mélancolique, banale et tiède à Lyon. On patage et le vent du midi vous interdit même l'usage du parapluie protecteur.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La situation atmosphérique est très troublée sur l'Europe occidentale : une profonde dépression a son centre au large de la Bretagne (735 mm), le baromètre baisse rapidement en France, où les vents soufflent avec force du sud, et la pluie devient générale.

Sur notre région, le thermomètre marquait, à 2 heures du soir : + 10° au Mont-Vernon, + 13° à Saint-Ginès, + 14° à Lyon (Pare). Demain, temps doux, vent et pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), le thermomètre marquait à 4 heures du soir : + 14°.

Eau tombée depuis 24 heures : 1°/10°.

Températures extrêmes de la journée, à Lyon, 2 février.

Journée de boue et de pluie, mélancolique, banale et tiède à Lyon. On patage et le vent du midi vous interdit même l'usage du parapluie protecteur.

Voici le bulletin météorologique de l'Observatoire de Lyon :

La situation atmosphérique est très troublée sur l'Europe occidentale : une profonde dépression a son centre au large de la Bretagne (735 mm), le baromètre baisse rapidement en France, où les vents soufflent avec force du sud, et la pluie devient générale.

Sur notre région, le thermomètre marquait, à 2 heures du soir : + 10° au Mont-Vernon, + 13° à Saint-Ginès, + 14° à Lyon (Pare). Demain, temps doux, vent et pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), le thermomètre marquait à 4 heures du soir : + 14°.

Le Change espagnol clôturait à 37,85.
Comptant. — Fonds d'Etats. — Brésil 4 0/0

389 78,65, Chinois 4 010 1893 38,75, Congo 60,
Egypte unifiée 106,90, Douanes 456, Tabacs
Portugal 521, Russie 1869 99,50, 1880 98,75, 1889

99, 1830 98,50, Consolidé 99,95.
Actions. — Concière Lyonnaise 325, Om-
nium 102, Bous Panama 130,50, Tabacs Olu-
mans 364, Anvers 1.225, Bayona 310, Vi-
gny Const. 1.700, Eclair 430, Electric 937,50,
Huta 3.975, Rochet 1.348, Communay 310,
Dombrowsa 1.405, Rochebelle 410, Bateau 245,
Algérie 406, Chaurbourg 56,50, Clermont
387, Cien 474, Cien Aigue 1.000, Cien 350,
Cienma 341, Courvières 60, Bron 77,75, Fer-
ran 4.023, Georges 365, Eaux 1.825, Impérieur
700, Chardonnet 1.280, 1.250, (L'enthousiasme
à un peu disparu.) Givet 440, Paris 130, Stear-
line 97.

Obligations. — Autriche & 0/0 523, Croix-
Rousse 400, Douai 425, Grenobleise 435, Ma-
rine 507, Cuirve 265, Richarme 515,50, Pon-
cière 433, Teinture 492, Tresses 486.

En Banque. — Mines offertes. De Beers
509, Charbonnages 535, East Rand 463,50, Gold-
fields 459, Rand Mines 233, Transvaal Rand 97,
Actions. — Borax 453, préf. 265, North
43,50, Boulbe 552, Charbonnier 185, Elie Bioe 37
Glacé 47, Bar 175 lionnisme 73, Les Groutiers 80,
Syndicat Lyonnais 100, Cien 100, Cien 380, Al-
mine 341, Cycles 505, Tissages mécan. 405,
Platine 322, Alimentation Stéphanoise 400.

Obligations. — Clermont 503,50, Menton 490,
Pont-Lignon 467,50, Romanche 492, Bous 1889
7, Communay 275, Glace Algérienne 485, Pot-
chard 421, Paris 130, 130, 130, Makovska 312,
Vienné 421, Hongrois Couronnes 99,60, Varso-
vie 265, Champlain Locaux 420, Copenhagen 480.

TRELA.

PARIS

Paris, 2 février.

Pendant la première partie de la séance la
lourdeur domine, ensuite la lourdeur dégénère
en faiblesse sur myuvels avis de bourse de
Pétzbourg.

HYDROTHERAPIE MÉDICALE
 LYON — 25, Rue du Bât-d'Argent, 25 — LYON
 Bains ordinaires et médicinaux — Bains de vapeur — Douches vapeur — Douches froides et chaudes
 à haute pression — Massages cyclotiques pour maladies nerveuses.
 Les Ordonnances de Messieurs les Docteurs seront rigoureusement suivies
A. HUGGLER
 EX-DOUCHEUR-MASEUR DU GRAND SANATORIUM DE TERRIT (SUISSE)
 « ON SE REND A DOMICILE »

ALBERTINY & C^{IE} Pâtes Alimentaires
EXTRA

A VENDRE
UNE
Compagnie des Mines d'Anthracite
de LA MURE (Isère)

PROPRIÉTÉ

à LYON

de la rue de Montaigne, 166

ENTREPÔTS - BOULEVARD DE LA PART-DIEU

ENTREPRISE SOCIÉTÉ DE LA FAÏT D'ÉC
Bureaux de commandes à Lyon
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 19 PLACE BELLECOUR, 31
130, AVENUE DE SAXE, 130

N.B. — Les livraisons sont faites sur demande en sacs plom

de construction récente
Avec JARDIN
de 300 mètres environ

PRIX AVANTAGEUX

ROBES ET CONFECTIONS

RESSY, Notaire à Lyon
République, 41

CORNIGLION

PLACE BELLECOUR, 27, au 3^e LYON

Quand l'intelligence lui revint, il eut un petit éclat de rire nerveux.

— Non, vrai, c'est trop drôle, murmura-t-il par deux fois.

On le conduisit à la conciergerie où on lui passa la camisole de force. Il resta là quarante-huit heures. C'est le temps nécessaire à l'avocat pour remplir les formalités du pourvoi en cassation. Maître Dervaux vint le voir à plusieurs reprises et lui fit signer son pourvoi. Lorsqu'il aborda la question du recours en grâce, Lauriot ne le laissa pas achever :

— Je ne demanderai jamais ma grâce, dit-il.

— Pourquoi ?

— Ce serait m'avouer coupable et je suis innocent.

En vain M^r Dervaux insista.

— Ayez recours à la clémence du chef de l'Etat, dit-il. Peut-être commue-t-il votre peine en celle des travaux forcés à perpétuité...

— A quoi sert donc le pourvoi que je viens de signer ?

— A vous faire gagner du temps.

— La cour de cassation ne peut-elle reconnaître mon innocence ?

(A suivre.)

On le conduisit à la conciergerie où on lui passa la camisole de force. Il resta là quarante-huit heures. C'est le temps nécessaire à l'avocat pour rem-

— Je ne demanderai pas ma grâce, dit-il.

— Ayez recours à la clémence du chef de l'Etat, dit-il. Peut-être commuerait-il votre peine en celle des travaux forcés à perpétuité...

— A quoi sert donc le pourvoi quand le Vieux de signer ?

(A suivre.)